



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental de la Haute Marne-Direction des Infrastructures du Territoire

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° .1..... Rue du Commandant Hugueny.....

Commune ..Chaumont.....

Code postal 52000.....

Nature des activités : ..Gestion et entretien du patrimoine routier départemental.....

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Tyto Alba Chouette Effraie	1	Un individu Chouette effraie a été observé dans une réserve naturelle située dans la culée en maçonnerie de l'ouvrage. L'observation de l'individu a été faite lors de la réalisation du "diagnostic chauves-souris" avant travaux de reconstruction de l'ouvrage le 27 novembre 2021.
B2		L'ouvrage constitue donc un gîte potentiel pour cette espèce.
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Cf notice explicative

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : .Fermeture avant destruction des gîtes/destruction des gîtes. / mise en place d'un gîte artificielle.....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Le CD52 fait appel au CEN Champagne-Ardenne ayant une chargée de projets spécialiste des chauves-souris et un chargé d'opération de la LPO Champagne-Ardenne

Formation continue en biologie animale

Autre formation Préciser :

F. QUEL LE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :du 04/04/2022 au 15/10/2022.....

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : ...GRAND. EST.....

Départements : ...HAUTE-MARNE.....

Cantons : ...LANGRES.....

Communes : ...BANNES.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf H. du cerfa 16314*01.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi et un bilan de l'efficacité des mesures mises en place sera réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne assisté par la Ligue de Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne au cours des années N+1, N+3 et N+10 suivant la réalisation des travaux sur le pont.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait àCHAUMONT le Président du conseil départemental, le 16.02.2022 Pour le Président et par délégation, Votre signature La Directrice générale adjointe du pôle aménagement,

Jeannine DREYER



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Conseil Départemental de la Haute Marne - Direction des Infrastructures du Territoire
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse :	N° 1..... Rue du Commandant Huqueny
	Commune Chaumont
	Code postal 52905 CEDEX 9.....
Nature des activités :	Gestion et entretien du patrimoine routier départemental
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Tyto Alba Chouette Effraie	Un individu Chouette effraie a été observé dans une réserve naturelle située dans la culée en maçonnerie de l'ouvrage. L'observation de l'individu a été faite lors de la réalisation du "diagnostic chauves-souris" avant travaux de reconstruction de l'ouvrage le 27 novembre 2021. L'ouvrage constitue donc un gîte potentiel pour cette espèce.
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La finalité de la demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées intervient dans le cadre d'un projet de changement du tablier de l'ouvrage d'art métallique permettant à la RD54 de franchir une voie SNCF sur le territoire de la commune de BANNES (52).

Cet ouvrage étant ancien, il ne permet pas le passage des véhicules actuels car il a été calculé pour permettre le passage de véhicules n'exédant pas 7.5t. Le projet de remplacement vise à autoriser le passage de Poids Lourds de 44t.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : *Le tablier de l'ouvrage sera intégralement démoli. La partie supérieure des culées en maçonnerie sera déconstruite sur 1 m. Ces travaux vont entraîner la destruction du gîte potentiel du 04 avril au 15 octobre 2022. Le Conseil Départemental de la Haute-Marne sollicite l'autorisation, en accord avec les préconisations de la LPO Champagne-Ardenne, d'obturer par anticipation en février 2022, les espaces identifiés pour limiter le risque que la Chouette Effraie entreprenne une nidification courant mars, avant le démarrage des travaux.*

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : *Le CD52 fait appel au CEN Champagne-Ardenne ayant une chargée de projets spécialiste des chauves-souris et un chargé d'opération de la LPO Champagne-Ardenne*

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : *du 04 avril 2022 au 15 octobre 2022*
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : *Grand Est*
Départements : *Haute-Marne (52)*
Cantons : *Langres*
Communes : *Bannes*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *Un accompagnement par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne assisté par la Ligue de Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne se fera au démarrage des travaux et tout au long des travaux, avec une participation à 3 réunions sur site (avant, pendant et après travaux). Il assurera également un suivi des aménagements compensatoires mis en oeuvre sur le nouvel ouvrage. Le gîte artificiel mis en place sera un nichoir spécialement conçu pour l'Effraie des clochers (50cm x 50cm), suspendu sous le tablier du pont, équipé d'un système anti-prédation. Il permettra de reconstituer des gîtes ou aires de repos de substitution pour les Chouettes Effraie.*

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

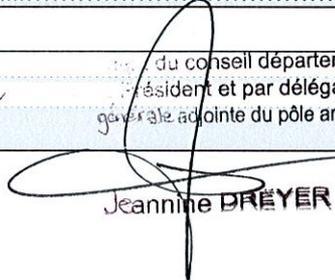
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Un suivi et un bilan de l'efficacité des mesures mises en place sera réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne assisté par la Ligue de Protection des Oiseaux Champagne Ardenne au cours des années N+1, N+3 et N+10 suivant la réalisation des travaux sur le pont.*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Chaumont* le *16/04/2022*
Votre signature

du conseil départemental,
président et par délégation,
généraliste adjointe du pôle aménagement,


Jeannine PRÉYER